

Appel à projet Remobilisation des friches agricoles Pays mornantais 2023

Contexte

Dans le cadre de sa politique agricole, la Communauté de communes du Pays mornantais souhaite conserver et/ou retrouver un usage agricole du foncier en incitant les propriétaires à louer aux agriculteurs.

Objectifs

Notre volonté est de soutenir des projets de remise en culture répondant à au moins un de ces objectifs :

- ⇒ conforter une installation
- ⇒ compenser une perte de foncier dans le cadre de mesures compensatoires,
- ⇒ conforter une exploitation existante
- ⇒ réorganiser et regrouper le parcellaire autour du siège

Les bénéficiaires potentiels

- Les agriculteurs à titre principal.
- Les jeunes agriculteurs installés depuis moins de 5 ans seront prioritaires.
- Les propriétaires

N.B. : Les agriculteurs déjà aidés ne seront pas prioritaires

Modalités techniques

- Une surface minimale de 0.5 hectares est requise, localisée sur le territoire de la COPAMO.
- Seuls les projets de production agricole seront retenus.
- Seront prioritaires les parcelles présentant une bonne qualité agronomique et celles irriguées.
- Une visite des parcelles sera réalisée par le service aménagement avant les travaux.

Cahier des charges environnemental

- Sur secteur sans enjeu particulier : maintien minimal des haies stratégiques et des mares
- Sur secteur avec enjeu fonctionnalité : suivre les éventuelles préconisations complémentaires des associations environnementales
- Pas de défrichage sur les secteurs à enjeu écologique majeur.

Les travaux devront être réalisés en dehors des périodes de reproduction des oiseaux et mammifères sauvages.

Le soutien proposé

La COPAMO prend en charge :

- une aide financière incitative pour les propriétaires :

Convention de mise à disposition Safer 5 ans	200 €/ha
Bail rural 9 ans	340 €/ha
Aide minimale si petite surface	100 €

L'aide sera versée à l'usufruitier ou à l'indivisaire désigné sur la fiche de demande de subvention.

- une aide financière aux agriculteurs pour la réalisation des travaux de défrichage et de remise en état des terrains selon le stade d'avancement de la friche :

Classe travaux	A Bucheronnage	B Défrichage	C Débroussaillage
Stade végétation	Arbustif Strate moyenne (2 à 6 m) composée d'arbres jeunes clairsemés et en bosquets)	Frutescent Végétation d'arbrisseaux impénétrable (1 à 2 m)	Herbacée Quelques secteurs buissonneux (<1m)
Estimation coût entreprise	5000 €/ha	2500 €/ha	500 €/ha
Aide forfaitaire	800 €/ha	500 €/ha	200 €/ha
Bonus jeune agriculteur	+200 €/ha	+200 €/ha	+200 €/ha

La Copamo ne financera pas au-delà de 5 hectares pour un même porteur de projet.

Le porteur de projet devra :

- Réaliser l'animation foncière auprès des propriétaires,
- Maintenir son activité agricole au minimum 5 ans, à défaut l'aide devra être remboursée,
- Réaliser une production de plein champ.

Attention : Ce soutien est proposé dans la limite du budget prévu par la COPAMO

Transmission de la candidature

La fiche de candidature doit être transmise **au service aménagement avant tout commencement de travaux.**

Service Aménagement – 50 avenue du pays mornantais – 69440 Mornant
Tél : 04.78.44.98.52 - Email : c.schneider@copamo.fr